

La Ve République en CM2 : leçon, exercices et évaluation



CM2

Difficulté ★★



40 min

Objectif : Comprendre la Ve République

Vidéoprojection

Compétence visée (programme) : Comprendre le rôle du président, du Gouvernement et du Parlement dans les institutions de la Ve République



Nova te résume l'essentiel

- ▶ Nova te transmet l'idée essentielle : la Ve République est le régime politique français créé par la Constitution de 1958.
- ▶ Le président de la République, le Gouvernement et le Parlement ont des rôles différents pour organiser la vie du pays.

- Pour retenir l'essentiel avant l'entrée en 6e, distingue bien les personnes qui gouvernent et les règles écrites qui organisent leurs pouvoirs.

La leçon

I Qu'est-ce que la Ve République ?

La France est une République. Cela signifie que le pouvoir n'est pas transmis dans une même famille, comme dans une monarchie. Les citoyens choisissent des représentants par des élections. Une République est organisée par des lois et par des institutions. Les institutions sont les grands organismes qui permettent à l'État de fonctionner : la présidence de la République, le Gouvernement, le Parlement, la justice et les collectivités territoriales. La Ve République, que l'on lit aussi « Cinquième République », est le régime politique actuel de la France. Le chiffre romain V correspond au nombre 5. Avant elle, la France a connu quatre autres Républiques. La Ve République commence en 1958 et continue aujourd'hui. Elle fixe la manière dont les responsables politiques sont choisis et les pouvoirs qu'ils peuvent exercer. Nova te conseille de retenir d'abord cette phrase : la Ve République est le cadre politique dans lequel la France est gouvernée depuis 1958.

I 1958 : la naissance d'un nouveau régime

En 1958, la France traverse une période difficile, notamment à cause de la guerre d'Algérie et de nombreuses crises politiques. Le général Charles de Gaulle revient alors au pouvoir. Il souhaite des institutions plus stables, avec un président de la République disposant de responsabilités importantes. Une nouvelle Constitution est préparée. Elle est approuvée par les citoyens lors d'un référendum. La Constitution de la Ve République est promulguée le 4 octobre 1958. Charles de Gaulle devient le premier président de la Ve République. Il ne faut pas confondre une Constitution et une loi ordinaire. Une loi règle un sujet précis, par exemple l'école ou les transports. La Constitution est le texte le plus important : elle explique comment l'État est organisé, quels sont les pouvoirs des institutions et quels droits sont protégés. Toutes les lois doivent respecter la Constitution.

I Mots à connaître

Constitution : ensemble des règles fondamentales qui organisent l'État. Référendum : vote direct dans lequel les citoyens répondent à une question. Institution : organisme important qui participe au fonctionnement du pays. Suffrage universel : droit de vote accordé à tous les citoyens majeurs qui remplissent les conditions prévues par la loi.

| Le président de la République

Le président de la République est le chef de l'État. Depuis 1962, il est élu au suffrage universel direct : les citoyens votent eux-mêmes pour choisir le président. La première élection présidentielle au suffrage universel direct a eu lieu en 1965. Aujourd'hui, le mandat présidentiel dure cinq ans. Le président représente la France, en France et dans les autres pays. Il veille au respect de la Constitution. Il nomme le Premier ministre. Il peut présider le Conseil des ministres, réunion au cours de laquelle le Gouvernement discute de décisions importantes. Il peut aussi dissoudre l'Assemblée nationale : dans ce cas, de nouvelles élections législatives sont organisées. Dans certaines situations, il peut demander aux citoyens de répondre à une question par référendum. Le président ne décide pas seul de toutes les lois. Son rôle est important, mais il doit respecter la Constitution et travailler avec les autres institutions.

| Repère les rôles du président

- Il est élu par les citoyens lors de l'élection présidentielle.
- Il nomme le Premier ministre.
- Il représente la France.
- Il veille au respect de la Constitution.

- Il peut consulter directement les citoyens par référendum dans les cas prévus.

| Le Gouvernement : conduire la politique du pays

Le Gouvernement est dirigé par le Premier ministre. Il comprend des ministres, chacun chargé d'un domaine : l'éducation, la santé, la justice, l'agriculture, la culture ou encore les transports. Les ministres ne sont donc pas tous responsables de la même chose. Le Gouvernement met en œuvre les lois votées et conduit la politique de la nation. Par exemple, lorsqu'une loi est adoptée, il prépare les mesures nécessaires pour qu'elle soit appliquée. Il peut aussi proposer des projets de loi. Un projet de loi vient du Gouvernement. Une proposition de loi est déposée par un parlementaire. Le Gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale. Cela veut dire que les députés peuvent lui retirer leur confiance selon une procédure prévue par la Constitution. Pour bien comprendre, imagine une équipe : le président nomme le Premier ministre, puis le Premier ministre et les ministres organisent l'action quotidienne du pays.

| Ne confonds pas les principales institutions

Institution ou personne	Rôle principal	Exemple d'action
Président de la République	Chef de l'État	Nommer le Premier ministre

Premier ministre	Diriger le Gouvernement	Organiser l'action du Gouvernement
Gouvernement	Conduire la politique du pays	Préparer un projet de loi
Parlement	Voter les lois et contrôler le Gouvernement	Débattre d'une loi
Citoyens	Participer à la vie démocratique	Voter lors d'une élection

Le Parlement vote les lois

Le Parlement est chargé de voter les lois et de contrôler l'action du Gouvernement. Il est composé de deux assemblées. L'Assemblée nationale rassemble les députés. Les citoyens élisent les députés lors des élections législatives. Le Sénat rassemble les sénateurs. Les sénateurs sont élus par des représentants élus, notamment des élus locaux. Lorsqu'un texte de loi est proposé, il est étudié, discuté et parfois modifié par les députés et les sénateurs. Ce travail s'appelle le débat parlementaire. Les deux assemblées doivent examiner le texte. Une loi n'est donc pas simplement une idée annoncée par une personne : elle suit un parcours et fait l'objet de discussions. Les

parlementaires peuvent aussi poser des questions au Gouvernement et demander des explications sur ses décisions. Ainsi, les pouvoirs ne sont pas réunis entre les mains d'une seule personne.

Attention au mot « Parlement »

Ne dis pas que le Parlement est seulement l'Assemblée nationale. Le Parlement réunit l'Assemblée nationale et le Sénat. Les députés siègent à l'Assemblée nationale ; les sénateurs siègent au Sénat.

La démocratie et les citoyens

La Ve République est une démocratie. Dans une démocratie, les citoyens participent à la vie publique, surtout par le vote. Ils élisent notamment le président de la République, les députés et des représentants locaux. Voter est un droit essentiel. Pour voter, il faut être citoyen français, avoir l'âge prévu par la loi et être inscrit sur les listes électorales. Les citoyens peuvent aussi s'informer, discuter de sujets publics, respecter les opinions des autres et participer à la vie de leur commune ou d'une association. La démocratie ne signifie pas que chacun obtient toujours ce qu'il souhaite. Après un vote, une décision est prise selon les règles prévues. Tous doivent alors respecter la loi. Les libertés, comme la liberté d'expression, existent elles aussi dans le respect des lois et des droits

des autres personnes. Nova te rappelle que devenir citoyen, c'est comprendre les règles communes et apprendre à participer avec respect.

I Des pouvoirs séparés pour mieux protéger la démocratie

Dans la Ve République, plusieurs pouvoirs sont distingués. Le pouvoir exécutif est exercé principalement par le président de la République et le Gouvernement : il permet de conduire la politique du pays et d'appliquer les lois. Le pouvoir législatif appartient au Parlement : il sert à discuter et voter les lois. Le pouvoir judiciaire est exercé par les juges et les tribunaux : il règle les conflits et sanctionne les infractions selon la loi. Cette distinction évite qu'une seule institution décide de tout. Le Conseil constitutionnel vérifie notamment que certaines lois respectent la Constitution. Il ne remplace ni le Gouvernement ni le Parlement. Son rôle est de protéger les règles constitutionnelles. Retire une idée fausse de ta mémoire : le président ne « fait » pas seul les lois ; le Parlement les vote, tandis que le Gouvernement les prépare souvent et les applique.

I Pause visuelle : les trois pouvoirs en un coup d'œil

Pouvoir	Qui l'exerce ?	Son rôle
---------	----------------	----------

Exécutif	Président de la République et Gouvernement	Conduire la politique du pays et appliquer les lois
Législatif	Parlement (Assemblée nationale et Sénat)	Discuter et voter les lois
Judiciaire	Juges et tribunaux	Régler les conflits et sanctionner selon la loi

Une méthode pour répondre à une question d'histoire

- Lis la question et repère le mot important : date, institution, rôle ou personne.
- Cherche si l'on te demande une définition, une date ou une explication.
- Réponds par une phrase complète : « La Ve République commence en 1958. »
- Ajoute un mot précis de la leçon : Constitution, président, Gouvernement, Parlement ou citoyens.
- Relis-toi et vérifie que tu n'as pas confondu président de la République et Premier ministre.

Le bilan à mémoriser

Pour apprendre efficacement, relie les informations entre elles. En 1958, une nouvelle Constitution crée la Ve République. Charles de Gaulle en est le premier président. La Constitution organise les

institutions françaises. Le président de la République est le chef de l'État et nomme le Premier ministre. Le Premier ministre dirige le Gouvernement avec les ministres. Le Gouvernement conduit la politique du pays et applique les lois. Le Parlement, composé de l'Assemblée nationale et du Sénat, vote les lois et contrôle le Gouvernement. Les citoyens participent à la démocratie en votant. Ne cherche pas seulement à réciter une liste de mots. Explique les liens : les citoyens élisent des représentants ; les représentants et les institutions prennent des décisions selon la Constitution. Nova te propose cette formule finale : « Constitution, président, Gouvernement, Parlement, citoyens : chacun a un rôle, et personne ne décide de tout seul. »

| La chaîne de Nova

Mémorise cette chaîne : 1958 → Constitution → Ve République → institutions. Puis ajoute : président → Premier ministre → Gouvernement et Parlement → lois. Ces flèches t'aident à retrouver le rôle de chacun.

Exemples résolus

Identifier une institution

Énoncé. Qui vote les lois en France : le Parlement, le président de la République ou les ministres ?

1. Repère le verbe important : « vote ».
2. Rappelle-toi que le Gouvernement prépare souvent des projets de loi et les applique.
3. Rappelle-toi que le Parlement discute et vote les lois.

Résultat : C'est le Parlement qui vote les lois.

Expliquer la date de 1958

Énoncé. Pourquoi l'année 1958 est-elle importante dans l'histoire de la France ?

1. Cherche l'événement associé à cette date.
2. La Constitution de la Ve République est promulguée le 4 octobre 1958.
3. Cette Constitution organise un nouveau régime politique.

Résultat : L'année 1958 est importante car la Constitution crée la Ve République, le régime politique actuel de la France.

Distinguer deux rôles

Énoncé. Le président de la République et le Premier ministre ont-ils exactement le même rôle ?

1. Compare les deux fonctions.
2. Le président est le chef de l'État et nomme le Premier ministre.
3. Le Premier ministre dirige le Gouvernement.

Résultat : Non. Le président de la République est le chef de l'État, tandis que le Premier ministre dirige le Gouvernement.

Les astuces de Nova



Le P des lois

Nova a une astuce : Parlement commence par P, comme « proposer, parler et voter les lois ». Retient surtout : Parlement = lois.



Le duo président et Premier ministre

Le président nomme, le Premier ministre mène le Gouvernement. Deux verbes, deux rôles : nommer et diriger.



Le repère 1958

Imagine une grande porte marquée 1958 : derrière elle commence la Ve République avec sa nouvelle Constitution.

Mes exercices

1 Les mots essentiels ★☆☆

Relie chaque mot à sa définition.

1. Constitution
2. Référendum
3. Institution

2 Les affirmations de Nova ★★

Indique si chaque affirmation est vraie ou fausse.

1. La Ve République commence en 1958.
2. Le Parlement est chargé de voter les lois.
3. Le président de la République dirige le Sénat.
4. Le Gouvernement comprend le Premier ministre et des ministres.

3 La date à retenir ★★

Complète les phrases avec les mots suivants : 1958, Constitution, Charles de Gaulle.

1. La Ve République commence en ...
2. Le texte fondamental qui organise l'État s'appelle la ...
3. Le premier président de la Ve République est ...